

Sexting

Conseil de prévention pour les parents, les enfants et les adolescents

Informations

Description du phénomène

Le terme "sexting" est une contraction des mots "sexe" et "texting" et décrit l'envoi de photos ou de vidéos érotiques de sa propre personne faites au moyen d'un ordinateur ou d'un smartphone. Ce matériel érotique peut être constitué de photos en maillot de bain, bikini et/ou sous-vêtements ou des photos de certaines parties du corps nues comme par exemple des photos topless.

Classification légale

Si les photos/vidéos érotiques sont transférées par les véritables destinataires sans l'accord des personnes représentées, le **droit à l'image** (§§ 22, 23 Kunsturhebergesetz (KunstUrhG) loi sur les droits d'auteur dans le domaine de l'art en relation avec § 33 KunstUrhG) n'est pas respecté et parfois même le **domaine de la sphère privée et intime**(§ 201a StGB).

Que faire si des photos/vidéos circulent sans autorisation ?

- > Signalez les photos/vidéos à l'opérateur dont le service a diffusé le matériel et faites-les retirer.

- > Adressez-vous à un(e) avocat(e) pour faire valoir, avec son soutien juridique, la violation du droit à l'image, car personne n'a le droit de diffuser des photos ou des vidéos sans l'accord de la personne représentée.
- > Déposez plainte auprès de la police si des photos/vidéos portant atteinte à la "sphère privée et intime" ont été transmises sans autorisation. Il s'agit là de photos prises dans la sphère privée, comme au domicile, aux toilettes ou sous la douche.

Conseils de prévention

- > Informez vos enfants des dangers potentiels du sexting. Une fois qu'une photo a été envoyée par voie numérique, il est impossible de contrôler ou d'arrêter sa diffusion.
- > Pour se protéger d'une diffusion non désirée, il est préférable de ne pas faire de telles photos voire de ne pas les partager avec d'autres personnes.

Informations complémentaires

Programm Polizeiliche Kriminalprävention der Länder und des Bundes (ProPK): [Onlinetipps für Groß und Klein](#), (septembre 2023)

Article en ligne "[Sexting](#)" sur le site Internet du ProPK für Kinder und Jugendliche "[Polizei für dich](#)" (septembre 2023)